



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2025

Département : DROME

Poste : Enseignant coordonnateur d'unité localisée pour l'inclusion scolaire **F/H**

Nombre de postes : 1

Référence: 026-ENS-002

Lieu d'exercice :

0260436H- Ecole primaire publique Saint Sorlin en Valloire- Route de la Valloire 26210 Saint-Sorlin-en-Valloire

Effectif de l'école : 194 - **Nombre de classes :** 10

Projet d'école :

Le poste est implanté sur la circonscription de SAINT VALLIER avec un rattachement administratif à l'école primaire publique de Saint Sorlin en Valloire, commune rurale de la communauté de communes Porte de DromArdèche.

L'enseignante ou l'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de SAINT VALLIER.

Missions:

Chaque ULIS est dotée d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur.

Ses missions s'organisent autour de 3 axes, sous la responsabilité de l'inspectrice de circonscription :

- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :
 - construire une organisation pédagogique, au sein du dispositif comme dans les classes, adaptée aux besoins spécifiques de chaque élève en situation de handicap ;
 - coordonner et organiser le parcours scolaire des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) ;
 - concevoir et actualiser le volet du projet d'école pour le dispositif ULIS, permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement ou de l'école ;
 - organiser le travail de l'AVS-Collectif, au bénéfice des élèves ;
 - travailler en coopération avec les différents partenaires.

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS :
 - concevoir son action pédagogique en lien étroit avec l'équipe enseignante de l'école - l'établissement et les enseignements des classes de référence ;
 - proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap, en appui des objectifs du socle commun de compétences de connaissances et de culture, dans une logique d'accessibilité ;
 - élaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation des élèves.

- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource :
 - initier, élaborer et enrichir les actions concertées entre les membres de la communauté éducative au bénéfice de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
 - accompagner la communauté éducative pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

1/ Connaissances générales :

- très bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap ;
- bonne maîtrise de l'outil informatique au service des apprentissages.

2/ Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire :

- capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques différenciées et adaptées ;
- capacité à organiser, structurer et évaluer son action pour anticiper les échéances au regard du parcours de chaque élève.

3/ Identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées :

- capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle ;
- capacité à associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant ;
- capacité à accompagner l'équipe enseignante et les partenaires extérieurs de l'école dans le cadre de la mise en œuvre du PPS.

4/ Coopération et partenariat spécifique :

- autonomie et esprit d'initiative, intérêt pour la recherche ;
- qualités relationnelles : écoute et aisance en communication orale et écrite ;
- savoir rendre compte de son action aux équipes pédagogiques, aux directeurs, à l'inspecteur de circonscription et à l'inspecteur ASH.

Titre(s) et certification(s) exigé(s) :

CAPPEI

Contact :

Pour toute question sur le processus de candidature (certification exigée, modalités d'entretien etc...) : ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : Magali.Cler@ac-grenoble.fr ,
Téléphone : 04 75 03 43 05

Informations complémentaires :

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles :

1. Si vous êtes retenu(e) sur un des vœux formulés dans le cadre du mouvement "poste à profil" (POP), votre participation au mouvement interdépartemental sera, le cas échéant, automatiquement annulée.

2. L'enseignant(e) muté(e) sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.